

Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, 7 novembre 2012

Meilleure mise à contribution des compétences disponibles

pharmaSuisse salue le projet de révision de la Loi sur les produits thérapeutiques du Conseil fédéral. En permettant une remise ciblée de médicaments soumis à ordonnance par les pharmaciens, membres des professions médicales universitaires, le Conseil fédéral répond à un besoin de la société. Les compétences des pharmaciens et les infrastructures existantes seront mieux utilisées, dans l'intérêt de toute la population. Face aux défis qui attendent notre système de santé, il est urgent de redéfinir la répartition des tâches entre les professionnels de la santé.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue la nouvelle adéquation entre la formation universitaire des pharmaciens et leur compétence propre à remettre des médicaments d'autre part. Les compétences des droguistes sont réajustées aussi. Le pharmacien, membre des professions médicales universitaires, pourra personnellement remettre sous certaines conditions des médicaments soumis à ordonnance médicale. Ces deux mesures répondent aux besoins de notre société et garantissent le maintien des hauts standards de sécurité requis en Suisse, comme l'a demandé le Parlement. Tout comme ce dernier, pharmaSuisse met toutefois en garde et combattra la banalisation du médicament vendu en self-service sans aucun conseil comme aux USA. Face aux défis qui attendent notre système de santé, avec un vieillissement de la population et une pénurie annoncée de médecins de premier recours, il faudra rapidement redéfinir la répartition des tâches entre les membres des professions médicales universitaires ainsi qu'entre toutes les professions de santé, afin d'exploiter au mieux les compétences et les infrastructures de chacun au service de la population.

pharmaSuisse accueille aussi favorablement des conditions-cadres claires pour les rabais et cadeaux en nature accordés par les fabricants et fournisseurs aux personnes qui prescrivent et remettent des médicaments. Les influences pécuniaires exercées sur les médecins et pharmaciens peuvent être problématiques, car l'intérêt du patient doit absolument primer. Pourtant, le présent projet de révision ne règle pas la vente de médicaments par les médecins. Outre l'influence pécuniaire directe que cette pratique exerce sur les prescriptions du médecin, elle a pour effet très grave qu'elle empêche les collaborations nécessaires entre médecins et pharmaciens.

pharmaSuisse salue le projet de révision présenté par le Conseil fédéral qui devrait corriger la plupart des problèmes observés depuis l'année 2000 avec la loi actuelle. Il était très urgent d'aider à diminuer les lacunes en matière de médication pédiatriques et à appliquer enfin des critères réalistes pour enregistrer des médicaments du domaine des médecines complémentaires ou à base de plantes et d'extraits de plantes.

Contact : Karl Küenzi

karl.kuenzi@pharmaSuisse.org

Resp. Communication & Marketing pharmaSuisse

Stationsstrasse 12, 3097 Bern-Liebefeld

T +41 (0)31 978 58 58, M +41 (0)79 570 24 94